

INVITATION ET ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE WATERPOLO 2023 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 44 des statuts, le directeur sportif waterpolo vous invite à l'assemblée sportive ordinaire **du 22 avril 2023 à 10h00** au

Centre de séminaire
Campus Sursee
Leidenbergstrasse 17
6208 Oberkirch LU

Conformément aux statuts, vous recevrez cette invitation au moins 20 jours avant l'assemblée sportive.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour.

Le procès-verbal et les résultats de l'assemblée sportive 2022, le rapport annuel 2022, et les propositions sont accessibles et consultables au lien suivant :

<https://www.swiss-aquatics.ch/fr/federation/organisation/assemblee-des-deleques-2023/>

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article 43 des statuts, les clubs membres ayant le droit de vote et les associations membres sont représentés à l'Assemblée des délégué·e·s et aux assemblées sportives par leur Président·e ou par un·e délégué·e officiel·le muni·e d'une procuration écrite du·de la Président·e.

Un·e délégué·e ne peut représenter qu'un seul club membre et en plus une fédération membre.

Conformément à l'article 45 des statuts, les modifications des statuts et des règlements sont approuvées à la majorité des 2/3 des voix valables exprimées.

Sauf disposition contraire des statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité simple des voix valables exprimées.

En cas d'égalité des voix, un objet est considéré comme rejeté.

Les bulletins nuls ou blancs ou toute autre forme d'abstention ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité.

Nous espérons que vous serez nombreux·euses à participer à l'assemblée sportive et nous vous remercions chaleureusement pour votre grand engagement en faveur de nos disciplines aquatiques.

Cordialement



Lucas Bächtold
Directeur sportif Waterpolo

Ittigen, le 28 mars 2023

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE WATERPOLO DU 22 AVRIL 2023
DÉBUT 10H00, CAMPUS SURSEE, OBERKIRCH

- 1 Bienvenue
- 2 Constitution de l'Assemblée
- 3 Election des scrutateur-trice-s
- 4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée sportive du 30 avril 2022

Vote
- 5 Rapports
 - Approbation du rapport annuel du directeur sportif 2022 à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s
- 6 Comptes annuels 2022 :
 - Prises de connaissance des comptes de résultat
 - Approbation des comptes annuels à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s, le cas échéant complété par des remarques et propositions de l'assemblée sportive
- 7 Recommandation de l'assemblée sportive de donner décharge à la direction sportive à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s

Vote
- 8 Fixation des frais de licences et d'autres taxes du domaine sportif

Vote
- 9 Thèmes principaux des ressorts
- 10 Budget 2023
 - Informations sur le budget de l'exercice en cours 2023 à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s, éventuellement complété par des remarques de l'assemblée sportive.
- 11 Propositions et affaires dont le domaine de compétence incombe à l'assemblée sportive
 - Proposition 1 : Règlement 5.1 / 2e partie Compétitions : art. 10 règlement de compétition

Vote
- 12 Election du/de la directeur-trice sportif-ve pour le reste du mandat 2021-2025

Vote

- 13 Election du-de la représentant-e dans la commission des athlètes (statuts art 46) pour le mandat 2023-2025

Vote

- 14 Distinctions et honneurs

- 15 Orientation sur l'assemblée sportive du 20 avril 2024 à Ittigen

- 16 Divers